

D.2021.04.07.9.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 7 Avril 2021

9 - RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

9.3 - ADHESION AU CMRH (CLUB DU MANAGEMENT ET DES RESSOURCES HUMAINES DU GRAND SUD OUEST)

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Perrin)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre		X (M. Briand)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

Exposé de Monsieur le Président :

Le Club Management & Ressources Humaines Grand Sud-Ouest est une association loi 1901 qui rassemble 120 adhérents en 2020.

Il favorise la rencontre et l'échange entre toutes les personnes qui, par leur expérience ou leur fonction, peuvent apporter leur contribution à l'analyse et à la compréhension des évolutions du management.

Il est proposé d'adhérer à cette association pour une durée d'un an reconductible 4 fois. Le coût annuel de cette adhésion est de 430€ pour 2021, actualisable sans que la cotisation ne puisse excéder 500€ annuel.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : ADHERE au CMRH à compter de 2021 pour une année reconductible 4 fois.

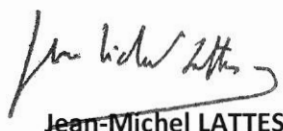
ARTICLE 2 : DIT que les crédits sont inscrits au budget du SMTC.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES